

DECRET N° 2008-581 DU 20 OCTOBRE 2008

portant institution des journées nationales
des organisations de la Société Civile.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin ;
- VU** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2007-446 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Relations avec les Institutions ;
- Sur** proposition Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 juillet 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est institué en République du Bénin, la célébration chaque année d'une journée des Organisations de la Société Civile.

Article 2 : La journée nationale des Organisations de la Société Civile est célébrée le 20 octobre de chaque année.

Article 3 : La journée nationale des organisations de la Société Civile n'est pas chômée.

Article 4 : Le Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

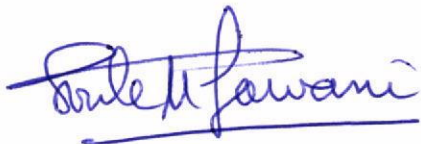
Fait à Cotonou, le 20 octobre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions et Porte Parole
du Gouvernement,



Jean Alexandre HOUNTONDJI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MEF 4 MCRI-PPG 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DGCST-
INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 01 JO 1.